

La fin du [moratoire photovoltaïque](#) prévu le 9 mars 2011, lancé pour calmer l'emballement autour de cette nouvelle énergie développée, selon François Fillon, grâce à des "panneaux de piètre qualité" importés de Chine, "dans des conditions environnementales et urbanistiques très rudimentaires" et afin également de mettre fin à "des comportements spéculatifs".

### Quel tarif pour le rachat de l'électricité solaire

À partir du 10 mars 2011, le quota annuel de projets sera donc limité à 500 MW par an et les particuliers et petits industriels verront le tarif de rachat de leur électricité par EDF baisser de 20 %. Quant aux grands projets - fermes au sol et grandes toitures - et aux projets de taille intermédiaire (entre 100 et 250 kilowatts-crête kWc), ils ne bénéficieront plus du tarif de rachat obligatoire et seront soumis à un système d'appel d'offres.

Seize organisations, de la Fondation Nicolas Hulot au Syndicat des énergies renouvelables (SER), jugent excessives ces mesures, pour l'avenir de la filière [photovoltaïque](#) et ce sont, dans un avenir proche, "plusieurs milliers d'emplois qui seront supprimés" affirment-elles dans un communiqué. "Le gouvernement souhaitait légitimement réguler et encadrer le coût pour la collectivité du développement du **solaire photovoltaïque**. Mais le projet actuel met en grave danger une filière naissante dont la crise de croissance, réelle, méritait un traitement adapté".

Le petit point positif noté par certains, est qu'en 2011 et 2012, les 500 MW annuels s'ajouteront aux 3 400 MW de projets qui ont déjà obtenu toutes les autorisations avant le début du **moratoire**. Mais le gouvernement estime peu probable la réalisation de la totalité de ces projets, dans les temps et se fixe l'objectif de 2500 MW au total d'ici fin 2012, faute de quoi il envisagera de relever le seuil annuel de 500 à 800 MW. Un maigre lot de consolation, donc, quand on sait que la décision ne pourra, de toute façon, être prise qu'en 2012... après la présidentielle.

(Source : lemonde.fr et LePoint.fr)